



Le père de mon fils refuse de s'en occuper

Par **pourmonfils**, le **17/12/2008** à **22:03**

bonjour, je suis d'origine camerounaisernj'ai un fils de 7 ans aujourd'hui resté à dakarnil a été reconnu par son père à sa naissance au sénégalnson père est français d'origine camerounaise, célibataire père de deux autres enfants d'une autre mère camerounaisernarchitecte vivant et travaillant à lyonrnil a toujours refusé de me verser le moindre centime pour son fils sous prétexte que je résidais à dakarnje suis en france pour un an de formationrnil refuse toujours de faire quoi que ce soit pour son filsrnet me dit que je n'ai aucun recours puisque l'enfant a un acte de naissance sénégalais,rnque je dois continuer de m'en occuper toute seule puisque je ne suis pas françaisernque dois-je faire pour qu'il s'occupe de son fils?rnAi-je le droit de réclamer des indemnités pour les années dont je me suis occupée toute seule?

Par **Tisuisse**, le **18/12/2008** à **08:47**

Bonjour,rnrnSi votre mariage est enregistré au Sénégal, votre vie de couple est régit par la droit sénégalais, pas par le droit français. Voyez donc les tribunaux sénégalais.